

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de l'assemblée spéciale du 18 novembre 1914.

Son Honneur le Maire, M. Martin, occupe le fauteuil de la présidence.

Sont présents : MM. les échevins L. A. Lapointe, N. Lapointe, Ward, O'Connell, Létourneau, Boyd, Bastien, Mayrand, Turcot, Macdonald, Giroux, Blumenthal, Larivière, Houlé, Ménard, Rubenstein, Vandelac, Weldon, Loranger, Hushion, Dubeau, Therrien, Denis, Chartrand, St-Pierre, Elie, Rochon, Barbeau, Dubois, Pauzé, Lavergne et MM. Ainey, Côté, Hébert et McDonald, Commissaires.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

REQUETES.

1.—De M. Joseph Rhéaume, à l'effet d'ériger une bâtisse au Boulevard Rosemont.

2.—Du Conseil des Métiers et du Travail, re gages des journaliers.

3.—De M. le Curé de la paroisse de Sainte Cécile, demandant que le nom de la rue Rolette soit changé.

Renvoyées au Bureau des Commissaires.

4.—De la Société des Numismates et Antiquaires, protestant contre le changement de nom du Square Phillips.

Déposée aux archives.

5.—Interrogatoires sur faits et articles dans la cause No 3889 C. S. M., dans laquelle Dame Marie Loiselle est demanderesse et la Cité de Montréal défenderesse.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. WARD, il est

Résolu: Que M. Laurent Olivier David, Greffier de la Cité, résidant à Montréal, un des officiers de la Cité de Montréal, soit chargé comme son procureur spécial à cet effet, de donner pour et au nom de ladite Cité de Montréal, aux interrogatoires annexés à l'ordre sur faits et articles dans la cause susmentionnée, les réponses suivantes comme étant celles que ladite Cité de Montréal entend donner, et que ledit Laurent Olivier David ès-dite qualité devra donner et affirmer :

A l'interrogatoire 1er: Oui.

A l'interrogatoire 2e: Non.

A l'interrogatoire 3e: Non.

A l'interrogatoire 4e: Non.

6.—Jugement (1) ordonnant l'effacement de la ligne homologuée d'une partie de la rue Amherst; (2) établissement de lignes homologuées dans les rues Henri Julien et Drolet.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. O'CONNELL, il est

Résolu: Que lesdits jugements soient déposés aux archives et que copies en soient transmises à l'inspecteur de la Cité.

CONTRAT.

7.—Contrat et arrangement entre la Cité de Montréal et la Montreal & Southern Counties Ry. Co.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. O'CONNELL, il est

Résolu: Que ledit contrat soit approuvé et que Son Honneur le Maire et le Greffier de la Cité soient autorisés à le signer pour et au nom de la Cité.

CITY COUNCIL

Report of special meeting held on the 18th November, 1914.

His Worship the Mayor, Mr. Médéric Martin in the chair.

Present: Aldermen Lapointe, L. A., Lapointe, N., Ward, O'Connell, Létourneau, Boyd, Bastien, Mayrand, Turcot, Macdonald, Giroux, Blumenthal, Larivière, Houlé, Ménard, Rubenstein, Vandelac, Weldon, Loranger, Hushion, Dubeau, Therrien, Denis, Chartrand, St-Pierre, Elie, Rochon, Barbeau, Dubois, Pauzé, Lavergne, and Messrs. Ainey, Côté, Hébert and McDonald, Commissioners.

The minutes of the last meeting were read and confirmed.

PETITIONS.

1.—From Mr. Joseph Rhéaume to erect a temporary building on Rosemont Boulevard.

2.—From Central Trades and Labor Council re laborers' wages.

3.—From Parish Priest of Ste. Cécile, asking that the name of Rolette street be changed.

Referred to the Board of Commissioners.

4.—From the Antiquarian and Numismatic Society protesting against the change of name of Phillips Square.

Filed of record.

5.—Interrogatories on Faits et Articles in case No. 3889 S.C.M., in which Dame Marie Loiselle is plaintiff and the City of Montreal defendant.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. WARD, it was

Resolved: That Mr. Laurent Olivier David, City Clerk, residing at Montreal, one of the officers of the said City of Montreal, be instructed, as its special Attorney to that effect, to give for and on behalf of the said City of Montreal, to the Interrogatories annexed to the order on articulated facts in the above mentioned case, the following replies as being those which the said Laurent Olivier David in his above capacity shall give and affirm:

To the 1st interrogatory: Yes.

To the 2nd interrogatory: No.

To the 3rd interrogatory: No.

To the 4th interrogatory: No.

6.—Judgments (1) ordering erasure of homologated line of part of Amherst street, (2) establishment of homologated lines on Henri Julien and Drolet streets.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. O'CONNELL, it was

Resolved: That said judgments be filed of record and that copies thereof be transmitted to the City Surveyor.

CONTRACT.

7.—Contract and agreement between the City of Montreal and the Montreal & Southern Counties Ry. Co.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. O'CONNELL, it was

Resolved: That said contract be approved of and that His Worship the Mayor and the City Clerk be authorized to sign the same on behalf of the City.